





## Elections dans les entreprises de moins de 11 salarié-es



Les salarié-es des entreprises de moins de onze personnes voteront entre le 24 novembre et le 12 décembre. **Chaque organisation nationale et Solidaires départemental a reçu le tract en format A6 qui est à remettre en quelques exemplaires à chacun-de nos syndiqué-es.**

Chaque adhérent-e Solidaires connaît quelqu'un qui travaille dans une entreprise de moins de 11 salarié-es : membre de sa famille, ami-e, voisin-e, ... Chaque syndiqué-e Solidaires peut participer en diffusant le flyer dans les boîtes aux lettres de sa rue ou auprès des salarié-es des commerces où ils/elles se rendent...



Les Solidaires départementaux et les organisations nationales Solidaires ont reçu **un tract pour des diffusions publiques** (gares, marchés ou sites à forte concentration de « TPE » comme les centres commerciaux, zones commerciales, etc.) et aussi **des affiches et des autocollants**. Des **vidéos Solidaires** sont également disponibles : [www.solidaires.org/rubrique351.html](http://www.solidaires.org/rubrique351.html)

## Caisses d'Épargne : grève et rassemblement le 20 novembre

Depuis de nombreux mois, SUD BPCE prépare une mobilisation sur l'amélioration des conditions de travail. Les militant-es réuni-es en congrès en mai dernier ont décidé de lancer, à l'unanimité, un appel à la grève dans l'ensemble des *Caisses d'épargne* le 20 novembre. C'est le jour de la première réunion de la Négociation Annuelle Obligatoire (avec au programme les conditions de travail, les salaires, les horaires de travail...).

SUD BPCE a des arguments qui confortent les équipes militantes dans les quatre grandes revendications défendues :

- Les scandaleuses augmentations des membres de la direction motivent l'exigence d'un  **salaire net à 1 700 € et l'augmentation générale des salaires.**
- La victoire devant le TGI de Lyon le 4 septembre légitime la demande de  **suppression du benchmark.**
- Les contrôles des horaires effectués dans certaines caisses justifient la demande d'un  **contrôle du temps de travail fiable.**
- De récentes décisions de justice en matière salariale sont des leviers pour la revendication d'un  **nouveau statut social.**

C'est une campagne de longue haleine que le syndicat a organisé, multipliant les réunions de syndiqué-es, planifiant la diffusion d'une série de tracts dans tous les services, etc. **SUD BPCE appelle à la grève et organise un rassemblement devant le siège de l'entreprise, le 20 novembre.**

## La Poste (77) : A Trilport, deux ans de lutte pour gagner

Durant plus de deux ans et suite à une réorganisation supprimant une tournée de distribution, les 17 postier-es de Trilport, avec le soutien de SUD PTT, n'ont eu de cesse de dénoncer sa mise en place. Tournées surchargées, dépassements horaires réguliers et non payés malgré plusieurs demandes ou requêtes. **C'est collectivement qu'ils et elles décidèrent alors de respecter leurs horaires, terminant leurs vacances aux heures prévues au règlement intérieur.**

Plutôt que chercher une solution, la seule réponse de la direction locale fut la pression et les sanctions ... qui furent ensuite annulées grâce à l'intervention des élus SUD PTT démontrant que ramener du courrier en respectant ses horaires n'est pas une faute en soi mais la conséquence des décisions prises par la direction. Or, aucune sanction ne peut être prononcée en absence de faute. La seule faute commise est celle de la direction locale, responsable de la mise en place d'une organisation sous dimensionnée, générant une surcharge de travail quotidienne. Surcharge désormais officiellement reconnue par la direction départementale puisque suite aux départs des responsables locaux, la nouvelle équipe dirigeante reconnaissait que **cette organisation imposait bien aux agents des dépassements horaires quotidiens. Au total, 110 000 euros viennent de leur être versés, pour 7 500 heures supplémentaires.**

## Hôpital de Poissy (78) : la direction recule face aux actions

Depuis début octobre, la section SUD Santé Social de l'hôpital de Poissy/Saint-Germain a organisé de multiples rassemblements et une marche le dimanche 28 entre l'hôpital et la mairie, suivis massivement par le personnel. Ils et elles refusaient les modifications d'organisation et de temps de travail décidées par la direction. **Fin octobre, la lutte était gagnée : chaque agent conserve la possibilité de rester à 37h30 par semaine et 15 jours de RTT.** L'action collective permet de faire reculer les prétentions patronales !

## **Sanofi : A Toulouse ou ailleurs, pas de licenciement !**

Les 600 salarié-es de *Sanofi* Toulouse contestent toujours la stratégie de leur direction. Le groupe *Sanofi* communique largement sur la santé et le bien être des patient-es. Il profite largement des aides publiques (150 millions de crédit impôt recherche en 2012), du remboursement des médicaments et pourtant s'engage dans un processus de destruction de sa recherche. Contrairement à ce qui a pu être dit et écrit parfois, **le site de *Sanofi* Recherche Toulouse est toujours en danger.**

Le plan établi par la direction, qui a commencé à être discuté par le Comité Central d'Entreprise, prévoit le transfert, donc la disparition sur place, du service anti-infectieux (recherche contre la tuberculose, sur les antibiotiques et maladies nosocomiales...) et de services support, en tout plus de 200 personnes. Ce début de démantèlement cache toujours un futur incertain pour les salarié-es, voire une disparition complète du site, scénario déjà vécu sur d'autres sites *Sanofi*. Il est inadmissible que *Sanofi* prétende restructurer sans licenciement alors qu'en réalité aucun reclassement n'est prévu sur Toulouse. L'objectif financier de diminution des postes serait obtenu par des mutations forcées non acceptées, entraînant des centaines de licenciements.

***Sanofi* veut se séparer du site de Toulouse, quitte à le démanteler dans un temps plus long ou à le fermer définitivement sous couvert d'une prétendue rentabilité défaillante.** Voilà qui semble convenir au gouvernement qui ne serait alors pas confronté à un plan de licenciement brutal, mais à une « simple restructuration étalée dans le temps » pour une même issue, fatale ! C'est pour cela que la lutte se poursuit, par exemple avec les « jeudis de la colère » organisés sur Toulouse et des actions coordonnées avec les autres sites (Montpellier, Lyon, Paris, ...)

## **Côte d'Or : le Code du travail s'applique aussi chez Baffy**

Comme souvent, en créant une section syndicale Solidaires (en l'occurrence SUD Industrie), nos camarades travaillant chez *Baffy* à Dijon ont été confronté-es à la résistance patronale, à la répression antisyndicale. Ceci, jusqu'à la décision de licencier notre Délégué Syndical, Frédéric Bauduin. Le patron reproche par exemple à notre camarade de rappeler les règles de sécurité applicables sur les chantiers ; *Baffy* appelle cela du harcèlement envers l'encadrement, alors que ce n'est que le respect du Code du travail. Mais il est vrai que le patronat du BTP ne se soucie guère des droits des travailleurs/ses, et *Baffy* (en bon responsable du MEDEF !) ne déroge pas à cette tradition !

Sans SUD, les salarié-es seraient toujours géo-localisés, sans SUD les salarié-es auraient toujours des conditions de travail, notamment sur les chantiers, fortement détériorées, sans SUD, les salarié-es ne disposeraient toujours pas d'un comité d'entreprise doté des moyens de fonctionner, sans SUD, aucun contrôle des comptes et de la participation aux bénéfices ne serait à l'ordre du jour !

**Le syndicat départemental Solidaires Industrie, l'union départementale Solidaires 21, ont organisé la riposte. En s'installant en permanence à la porte de l'entreprise, ils ont permis aux salarié-es de montrer leur soutien.** Le 13 novembre, le Comité d'Entreprise a voté contre le licenciement de Frédéric. La lutte continue...

## **Commerce (Paris) : manifestation unitaire le 15 novembre**



**Le 15 novembre, la seconde manifestation parisienne organisée par le Comité de liaison intersyndical du commerce Paris CLIC-P (la précédente remontait à 2010) a rassemblé environ 400 manifestant-es, de la CGT, la CFDT, la CFTC de FO et de SUD.** Pour l'Union syndicale Solidaires, étaient présent-es des camarades d'*American Express Voyages d'Affaires*, *Apple*, *Cap Gemini*, *Conforama*, *Darty*, *Fnac*, *Monoprix*, *Sephora* et *Virgin* ainsi que du Secrétariat National et de Solidaires Industrie.

**Les salarié-es du Commerce refusent l'explosion des horaires d'ouverture et exigent la mise en place d'une négociation territoriale qui réglerait les horaires d'ouverture dans la capitale.** La manifestation, partie des Grands Magasins, s'est terminée devant le syndicat patronal, l'Union du grand commerce de centre ville (UCV), qui a refusé de recevoir un-e représentant-e par organisation mais seulement deux en tout... Si on commence par devoir négocier la composition de la délégation de notre intersyndicale, on n'est pas près de pouvoir négocier un accord départemental sur les amplitudes horaires des commerces parisiens ! Sans doute que le jugement, prévu le 6 décembre prochain, à l'encontre de la société *Sephora* pour infraction à la législation relative au travail de nuit et du dimanche les incitera à réfléchir davantage (300 000 euros d'astreinte par infraction constatée sont en jeu) tout comme les autres affaires à venir (*Abercrombie*, *Apple*, *American Apparel*, *Franprix*, *Monoprix*, *Uniqlo*, etc.)